

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Stéphanie Chouinard**

<https://www.cadre21.org/membres/08a9da41ef17f8253e9d7659>

Date d'obtention : 2020-11-02 17:39:59

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Rapidement, avec les outils que nous avons dans la trousse, nous pouvons intervenir auprès des jeunes impliqués en dressant un portrait de la situation. C'est-à-dire de connaître le contexte, la nature des gestes, l'intention derrière le partage, l'étendue de la propagation et finalement la gravité. Cette évaluation permettra par la suite de poursuivre l'intervention en respectant les rôles de chacun déterminer clairement dans cette méthode.

Toutes ces étapes, permettront de diminuer les répercussions engendrées par la transmission des sextos.

Le délai de traitement a beaucoup diminué avec cette méthode.

Notre rôle comme intervenant de première ligne est très important.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je me sens plus encadrée et guider pour mieux intervenir auprès de ces jeunes vivant cette situation. Les outils va me permettre de recueillir toutes les informations pertinentes et nécessaire et me positionner plus rapidement sur la nature du geste. Ce qui fera en sorte de prendre la bonne décision concernant l'investigateur (rencontre ou pas). Je vais m'assurer du niveau de compréhension du jeune et m'adapter à celui-ci.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais prioriser davantage la victime pour la sécuriser et m'assurer que son intégrité physique et psychologique ne sont pas compromises dans cette intervention. Malgré que la victime veuille me montrer lesdites photos ou vidéos en foi de preuve, je refuserai pour ne pas enfreindre la loi et la préserver. Je vais confisquer les appareils électroniques de toutes les personnes susceptibles d'avoir du matériel compromettant dans celui-ci et m'assurer que rien ne soit dévoiler.